



Devenir partenaire

Green Marine Europe est un programme volontaire de certification environnementale pour les armateurs européens.

Green Marine Europe regroupe un réseau diversifié de membres d'horizons différents qui partagent tous le même objectif : améliorer la performance environnementale de l'industrie maritime par des gestes concrets et mesurables.

Les **Partenaires** regroupent des fournisseurs de services, produits, technologies et/ou équipements permettant aux candidats du programme d'améliorer leur performance environnementale. Chaque nouveau partenaire doit fournir une courte déclaration expliquant de quelle façon il répond au critère ci-dessus. Les partenaires sont encouragés à afficher le logo Partenaire, montrant ainsi leur engagement envers l'initiative Green Marine Europe.

LES AVANTAGES DE DEVENIR UN PARTENAIRE DE GREEN MARINE EUROPE INCLUENT :

- Double adhésion à Green Marine Europe ET à l'Alliance Verte (le programme sœur en Amérique du Nord)
- L'utilisation du logo Partenaire
- Fiche gratuite dans le **Répertoire en ligne des produits et services environnementaux**. Disponible sur les sites Web de Green Marine Europe et de l'Alliance verte, le répertoire comprend le nom, le logo, la description, les coordonnées et le lien vers le site Web de chaque partenaire et permet une recherche par mots clés.
- Annonce de votre adhésion sur les médias sociaux de l'Alliance verte et de Green Marine Europe, sur le site Web de l'Alliance verte et dans l'infolettre de l'Alliance verte (présentation de l'entreprise, logo, lien) diffusée auprès de plus de 4 500 abonnés.
- Une visibilité accrue auprès des candidats
- Des taux préférentiels lors du colloque annuel de l'Alliance verte GreenTech
- Des taux préférentiels pour l'achat d'espace publicitaire dans le Magazine de l'Alliance verte

En tant que partenaire de Green Marine Europe, les compagnies acceptent d'utiliser le logo Partenaire en respect avec des normes de communication et de promouvoir leur appui au programme. La grille de tarification annuelle est établie en fonction du nombre d'employés de l'entreprise :

| GRILLE DE COTISATION DES PARTENAIRES (2024) | |
|---|------------------------------------|
| Compagnies ayant moins de 50 employés | 795 € (plus taxes, si applicable) |
| Compagnies ayant 50 employés ou plus | 1320 € (plus taxes, si applicable) |

Il est facile d'adhérer en ligne, visitez la [page Partenaires](#) de notre site web pour tous les détails.